

**MARDI 9 DECEMBRE 2014 : LE CESE A VOTE SON AVIS :
« L'AGRICULTURE FAMILIALE »**

2014 a été proclamée « Année internationale de l'agriculture familiale » par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ce contexte, le gouvernement a demandé au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) d'identifier les principaux outils sur lesquels les politiques publiques peuvent s'appuyer pour accompagner les agricultures familiales.

Dans son avis, rapporté par Martine Laplante (Groupe environnement et nature) au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation présidée par Joseph Giroud (Groupe de l'agriculture), le CESE apporte la contribution de la société civile française aux réflexions menées au niveau international et formule des préconisations concrètes et opérationnelles.

Avant d'identifier les conditions à réunir pour les promouvoir, l'avis met en évidence les atouts et les obstacles rencontrés par les agricultures familiales, seules à même de garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires de leurs pays.

Cet avis a été soumis au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental. Il a été adopté avec 180 votes, 174 pour, 1 contre et 5 abstentions.

Les préconisations du CESE, plus particulièrement dirigées vers les pays en développement, s'articulent ainsi autour de 6 axes forts :

- **Mieux connaître, défendre et promouvoir les agricultures familiales**

Les agricultures familiales sont menacées par les effets de la libéralisation des échanges mondiaux et par la financiarisation du secteur agricole. Elles présentent pourtant de nombreux atouts, en termes de lutte contre la pauvreté, de maintien et création d'emplois, de protection des ressources naturelles, de résilience face aux changements climatiques et de développement économique des territoires. Faut de critères partagés, il est toutefois difficile de quantifier et caractériser de manière précise et fiable le nombre et la situation des exploitations réellement familiales dans le monde, ou même dans l'Union européenne et en France. C'est pourquoi, le CESE préconise dans un premier temps de dynamiser et de pérenniser **l'Observatoire des agricultures du monde (OAM) créé en 2011 en partenariat entre la FAO, le CIRAD et le Fonds international de développement agricole (FIDA).**

- **Garantir aux agriculteurs un accès à la terre, à l'eau et aux semences**

L'accès à la terre est indispensable à toute activité agricole. Il doit être sécurisé, stable et pérenne de manière à ce que l'agriculteur puisse avoir une vision à moyen et/ou long terme de son activité. Pour

cela, l'avis recommande de **favoriser l'accès au foncier en limitant la concentration des exploitations et en mettant l'accent sur les droits d'usage**. Il appelle également à **rendre contraignantes les Directives volontaires de la FAO** pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, qui encouragent fortement le respect des droits d'usage.

Les pompages excessifs d'eau font baisser le niveau des nappes phréatiques, ce qui rend nécessaire des forages plus profonds que les agriculteurs familiaux n'ont pas les moyens d'effectuer. **Le CESE déplore l'extrême fragilité des droits d'accès à l'eau pour des millions de petits agriculteurs et recommande d'y remédier par une gestion plus économe et un contrôle public plus fort.**

Le CESE estime enfin qu'il faut **refuser toute forme de « privatisation du vivant »** et **recommande de préserver le droit pour tous les agriculteurs de continuer à produire, sélectionner et échanger des semences adaptées aux conditions pédo-climatiques locales et dont le bon état sanitaire est assuré.**

- **Assurer aux agriculteurs un accès au crédit et à la formation**

Pour entretenir et renforcer les moyens de production, les agriculteurs familiaux ont besoin de réaliser des investissements. Or les dispositifs de financement sont souvent inadaptés voire inexistants. Le CESE encourage donc plusieurs types de démarches complémentaires :

- **une intervention de la puissance publique pour garantir et soutenir les prêts bonifiés, confiés à des structures spécialisées**, sur le modèle du système mis en place en France dès les années 60. Ces mesures pourraient faire l'objet de **soutiens internationaux via l'aide publique au développement** dans les pays les moins avancés
- le développement de techniques financières telles que le **crédit-bail** et le **crédit-stockage** et les adapter au contexte des agricultures familiales.

Pour être utilisés à bon escient, ces outils accessibles aux agricultures familiales doivent être bien compris – d'où l'importance d'une bonne information des agriculteurs familiaux. Pour le CESE, il est par ailleurs indispensable **de permettre à ces derniers de se former tout au long de leur vie professionnelle** afin de renforcer leurs compétences. **La recherche participative doit également être soutenue**, à travers les fermes-écoles par exemple.

- **Lutter contre la concurrence mondialisée et ses conséquences négatives pour les agricultures familiales**

Pour le CESE, il faut créer les conditions **d'une protection efficace des agricultures familiales**. L'OMC, mais également les nombreux accords bi ou multilatéraux de libre-échange doivent **tenir compte de la spécificité de l'agriculture, dont la mission première est de produire une alimentation saine, de proximité et en quantité suffisante sur toute la planète.**

- **Reconnaître et valoriser le métier d'agriculteur**

Dans cet objectif, le CESE propose d'**engager une réflexion au sein des instances de l'ONU sur les composantes sociales de l'agriculture**, activité majeure (38% de la population active mondiale) mais peu reconnue. Le Conseil souhaite également **que la France soutienne la résolution du Conseil des Droits de l'Homme relative aux droits des paysans, des paysannes** et autres personnes travaillant en zone rurales. Plus largement, l'avis préconise une **véritable protection sociale pour les agriculteurs et les membres de leur famille qui travaillent sur les exploitations**.

- **(Re)mettre les agricultures familiales et l'alimentation au cœur des politiques publiques**

Les agriculture familiales doivent **faire l'objet de politiques publiques adaptées aux contextes locaux et aux enjeux du secteur**, avec des **programmes d'actions coordonnés en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de protection des ressources naturelles**. A ce titre, le CESE souhaite que dans le cadre de la future réforme, **le concept d'exploitation familiale, qui n'y figure pas pour le moment, soit reconnu dans la PAC**.

« Les problématiques spécifiques aux agricultures familiales s'inscrivent plus largement dans les grands enjeux auxquels sont confrontées depuis les années 60 les agricultures nationales, régionales et mondiales en termes de souveraineté et de sécurité alimentaires, d'économie, d'emploi, de vie dans les territoires ruraux et d'environnement. L'ensemble des démarches encouragées par le CESE devra être porté par la France auprès de la FAO » conclut Martine Laplante, rapporteure de l'avis.

Contacts presse :

Victor BOURY
01.80.50.53.14 / 06.61.34.22.22
victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN
01.44.69.54.05 / 07.77.26.24.60
emilie.humann@clai2.com